

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N°2019_004

Séance du jeudi 03 janvier 2019

Date de la convocation: 22/12/2018

Date d'affichage : 22/12/2018

L'an deux mille dix-neuf et le trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER,

Membres en exercice : 14 **Présents :** Alain GARNIER, Marie-Cecile RIVIERE, Paulette PORTET, Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU, Antoine DOMANEC, Kevin CARBONNE, Jacques VU VAN, Camille HAUMONT-BOUZONVILLE, Raphael GENZ

Présents : 10

Votants : 13 **Représentés :** Annabel AUGUSTIN, Thierry TORRES, Fanny KUHNT

Excusés :

Absents : Didier MAURY

Secrétaire de séance : Marie-Cecile RIVIERE

Objet : Tarifs gîtes

Monsieur le Maire expose :

A partir du 5 janvier 2019, si cela est accepté par le Conseil municipal, la convention avec Gîtes de France pour la location des gîtes n°43 et 44 de la Mouline sera effective.

Rappel des tarifs :

Gîtes 2 épis 60 m² 4 personnes
calcul du prix des gîtes 43 et 44
prix actuels inchangés depuis 2016
basse saison 220 €
hiver 220 €
moyenne saison 220 €
haute saison juillet août 330 €

REÇU LE :

16 JAN. 2019

PREFECTURE FOIX

Propositions faites au Conseil :

Tarifs :

- basse saison et moyenne saison 250 € la semaine
- haute saison (juillet et août) 360 €
- caution de 150 €
- 50 € seront retenus sur la caution si le gîte est rendu non propre

Conditions particulières :

Un animal sera autorisé gratuitement.

Il est proposé d'appliquer une réduction de 5% par semaine pour toute location de trois semaines consécutives.

Pas de linge proposé à la location.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

Il est proposé de voter un tarif de **120 euros pour deux nuits**. La gestion de l'accueil se fera par un Conseiller municipal pour ne pas prendre sur le temps des agents de la commune.

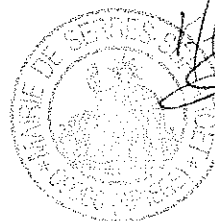
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité,

- De **VALIDER** les tarifs de location des gîtes 43 et 44 pour 2019 comme suit : basse et moyenne saison 250 € et haute saison juillet août 360 €, 120 € pour deux nuits, 50 € pour ménage si la situation se justifie.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer la convention avec Gîtes de France.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la présente convention.

A Serres sur Arget, le 03 janvier 2019

Le Maire,
Alain GARNIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___



REÇU LE :

15 JAN. 2019

PREFECTURE FOIX